Envoyé en préfecture le 19/09/2022
Reçu en préfecture le 19/09/2022
Affiché le
ID : 067-216700732-20220919-2022091907-DE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 septembre 2022

Nombre des membres du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres qui ont assisté à la séance : 23

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :
M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire
M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, M. Jean-Paul BARTH, M. Pascal HELDE, M. Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mme Sabrina DUSSOURD, Mme Claire-Catherine BRUN, Mme Amandine MARTIN, Mme Axèle EBELIN, M. Jean LACHMANN, M. Eric BRUNSTEIN, Mme Anne-Catherine DORIDANT, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, Conseillers municipaux

Absents excusés :
Daniel BROCKER donne pouvoir à Christophe BOHN
Lysiane STENGER donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER
Yann VILARDELL donne pouvoir à Jean LACHMANN

Absents :
Michel GOETTELMANN

8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

DELIBERATION D15092022/07

8.5. Vente parcelle n°272 en section 7 – sentier rue des Bains

Le Commune souhaite vendre à M. et Mme SCHRAMM la parcelle 272 en section 7, d'une surface de 0,05 ares, au prix de l'euro symbolique. Cette parcelle correspond à une partie du sentier des Bains, qui ne présente pas d'intérêt collectif.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
AUTORISE le Maire ou son représentant à vendre la parcelle n° 272 en section 7 à l'euro symbolique.

Envoyé en préfecture le 19/09/2022
Reçu en préfecture le 19/09/2022
Affiché le
ID : 067-216700732-20220919-2022091907-DE

PRECISE que tous les frais afférents à cette vente sont à la charge du vendeur.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 19 septembre 2022

Le Maire, Le secrétaire de séance,